

**PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

**PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME**

Compte-rendu de la session plénière de l'instance de concertation et de suivi du parc éolien en mer de Dieppe-Le Tréport

11 juillet 2019

Préfecture de la région Normandie, grands salons

M. Dominique Lepetit, secrétaire général pour les affaires régionales par intérim remercie les participants pour leur présence. Il rappelle que la Normandie est une région pionnière en matière d'énergies marines renouvelables (EMR) avec une usine construite à Cherbourg et une autre dont le projet se concrétise au Havre. Trois parcs éoliens en mer sont autorisés et un débat public est prévu pour identifier de nouvelles zones. L'objectif pour la Normandie est de contribuer à remplir les engagements qu'a pris la France dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 : 32% de la consommation énergétique totale doit être issue des énergies renouvelables en 2030. Pour l'électricité, 40 % de celle-ci doit être renouvelable à la même échéance. Le projet de Dieppe-Le Tréport s'inscrit dans les objectifs de transition énergétique évoqués. Il offre aussi des perspectives de développement en termes d'emplois et d'activité économique mais peut susciter des craintes pour certains (conflits d'usage, sécurité maritime, impacts environnementaux ou paysagers). L'occasion aujourd'hui est donnée de faire le point sur les différents enjeux du parc éolien en mer de Dieppe-Le Tréport évoqués. Il s'agit de la troisième réunion de l'instance de concertation et de suivi en session plénière depuis sa mise en place en 2014. L'instance avait été suspendue en 2017-2018 en raison de l'instruction des demandes d'autorisation administratives et des enquêtes publiques. La délivrance des autorisations administratives fin février 2019 permet la réactivation de l'instance, qui a vocation à se réunir désormais à un rythme annuel. La création de l'instance est une possibilité prévue par le cahier des charges, avec pour objectif de *"constituer un lieu de dialogue privilégié entre les parties prenantes pour l'élaboration de propositions tout au long de la vie du projet, et permettre la meilleure prise en compte des enjeux locaux"*. Sous la présidence de l'Etat, l'instance associe autour des entreprises lauréates du projet, les collectivités territoriales, les associations, les acteurs socio-économiques concernés.

M. Thierry Dusart, adjoint du préfet maritime précise que la préfecture maritime a quatre préoccupations majeures concernant les énergies marines renouvelables, qui peuvent se résumer ainsi :

- Sauvegarder la vie humaine en mer, notamment lors des travaux de construction qui présenteront un risque particulier de par la nature des travaux à réaliser ;
- Garantir un niveau optimal de sécurité maritime au sein et aux abords du parc éolien pendant les différentes phases de sa vie et notamment lors de son exploitation ;
- Assurer la protection de l'environnement marin ;
- Concilier les usages préexistants avec ces nouveaux usages, notamment vis-à-vis de la pêche professionnelle.

Les commissions nautiques consultatives, se sont réunies pour le parc de Dieppe-Le Tréport et ont formulé des avis et identifié des règles et prescriptions à mettre en place. S'il est encore trop tôt, compte tenu des travaux de concertation en cours et de conduite industrielle, pour pouvoir fixer de manière définitive les règles et usages dans ce parc éolien, certains axes majeurs ont été dégagés et mis en lumière.

M. Hubert Dejean de La Bâtie fait valoir qu'il est présent à trois titres. Comme président du conservatoire du littoral, il soutient la transition écologique alors que les prévisions du GIEC sur le niveau d'élévation de la mer sont dépassées. En tant que vice-président du conseil régional de Normandie, il rappelle que la Région soutient fermement le développement des EMR avec l'objectif d'être la première région de France dans ce domaine. Comme vice-président de la communauté urbaine « Le Havre Seine Métropole », il est particulièrement investi sur le sujet de la création de l'usine de pales et de nacelles Siemens-Gamesa.

I. Grandes étapes administratives

M. Mathieu Escafre, directeur adjoint de la DDTM de la Seine-Maritime, délégué à la mer et au littoral présente l'actualité administrative du projet depuis la dernière instance (*voir diaporama*). L'instruction administrative a permis de vérifier la bonne application de la doctrine éviter-réduire-compenser des impacts environnementaux du projet. Trois consultations des maires et services ont eu lieu sur les évolutions du projet, en raison notamment de l'avis de l'agence française de la biodiversité (AFB), qui a émis 24 réserves et 39 prescriptions. Trois enquêtes publiques se sont ensuite déroulées pendant une seule et même période. Les réserves de la commission, à savoir l'inscription au sein des autorisations administratives des nouvelles mesures d'accompagnement du pétitionnaire et la désignation d'un médiateur sur le sujet de la pêche ont été intégrées dans les arrêtés.

II. Actualité du projet

Mme Lucile Forget, société « Eoliennes en mer de Dieppe-Le Tréport » (EMDT) présente le point de vue du maître d'ouvrage du parc (*voir diaporama*). Elle évoque tout d'abord Sumitomo, nouvel actionnaire du consortium, qui apporte des capitaux mais aussi ses compétences acquises lors de la construction et l'exploitation de parcs éoliens en mer, notamment en Grande-Bretagne et en Belgique. Elle rappelle que Siemens-Gamesa est fournisseur exclusif des turbines du projet. Les premiers travaux en mer sont prévus en 2022 pour une mise en service en 2023 pour 25 ans. Elle rappelle les engagements du porteur de projet. Par exemple, l'absence de battage des pieux pendant les quatre mois de la reproduction des mammifères marins. Les anodes sacrificielles en zinc et aluminium sont aussi remplacées par des anodes par "courant imposé" en titane, insolubles pour éviter la corrosion de ces structures. La hauteur des éoliennes a été augmentée de 15 mètres pour limiter les risques de collisions avec les oiseaux et d'atteindre l'objectif fixé d'une diminution de 50 % de leur taux de mortalité. Le groupement d'intérêt scientifique (GIS) est doté d'un fonds spécifique dont le montant (8M€) a été augmenté suite aux discussions avec l'AFB. La société EMDT a recruté une coordinatrice chargée d'élaborer la structure de gouvernance de ce GIS en la personne de Mme Emilie Praca. Pour les professionnels de la pêche, un fonds de 5M€ est prévu, hors mesures de compensation, pour valoriser la ressource et adapter le métier à l'arrivée du parc. Un fonds d'accompagnement de 8M€ pour les activités littorales normandes et picardes est né des échanges avec les collectivités territoriales. Il sera cogéré avec les élus avec le lancement d'un

appel à projets en 2019. Mme Forget précise enfin qu'EMDT compte poursuivre son travail d'information et de concertation sur le territoire : les bureaux locaux d'information de Dieppe et du Tréport seront pérennisés. Des permanences dans les mairies et communautés de communes et d'agglomération seront aussi proposées aux collectivités du littoral.

M. Laurent Farvacque, de la société EMDT, présente les démarches menées par le consortium sur l'emploi et la formation ainsi que les rencontres avec les entreprises locales intéressées par la sous-traitance.

M. Gérard Montassine, du comité régional des pêches maritimes (CRPMEM) des Hauts-de-France rappelle la faiblesse des moyens des comités des pêches pour faire face à des projets de cette ampleur. Il regrette « l'autisme » des services de l'Etat face aux efforts de la profession pour déplacer la zone. De nombreux contentieux sont à venir dans ce contexte. Il indique que la profession ne court pas après les compensations financières mais souhaite continuer à exploiter la zone comme elle le fait depuis des centaines d'années. Or, le site sera saccagé si le parc est réalisé.

M. Olivier Becquet, du CRPMEM de Normandie, fait part de ses craintes sur le battage des pieux, qui ne perturbera pas que les mammifères marins. Il estime que la rehausse de 15 mètres des éoliennes ne changera pas grand-chose et que des anodes resteront des anodes avec des impacts sur les fonds. Il y a une volonté que le projet passe envers et contre tout alors que cela revient à mentir que de dire que ce parc est bon pour l'environnement. Dans le même temps, il observe que nos factures liées à l'énergie augmentent. Il estime lamentable que la zone ne soit pas déplacée sur un site à moindre impact. M. Becquet conteste enfin l'implantation d'un bureau par EMDT au Tréport, qu'il assimile à de la propagande.

Mme Marie Atinault, de France Nature Environnement, fait part du soutien de la structure à ce projet d'intérêt général, bon pour l'environnement avec peu d'émissions de gaz à effet de serre. Elle salue les améliorations du projet lors des échanges avec l'AFB et considère que le maître d'ouvrage a bien mis en œuvre la séquence éviter-réduire-compenser et respecte ses engagements. Elle indique que les opposants au projet utilisent souvent le « on » pour donner un caractère général à leur point de vue, alors qu'il existe des partisans du projet, y compris à Dieppe et au Tréport, ainsi que des personnes indécises en attente d'informations.

M. Becquet précise que les pêcheurs sont contre le projet car ils vivent sur le milieu et sont les premiers concernés. Il précise que la médiation avec EMDT doit avoir pour finalité de parler des vrais enjeux, car les études faites par le maître d'ouvrage ne sont pas à la hauteur. Le porteur de projet a publié une plaquette confidentielle malgré l'opposition des CRPMEM. On a enfumé les gens en disant qu'on vivra mieux demain.

M. Damien Becquart, collaborateur parlementaire du député Sébastien Jumel souhaite connaître la composition du GIS et savoir qui nommera le médiateur sur le sujet de la pêche.

M. Lepetit précise qu'une présentation dédiée sera faite sur le sujet de la médiation.

Mme Forget indique que le GIS est au stade de la préfiguration et qu'il est donc prématuré d'en détailler la composition.

Mme Emilie Praca, EMDT, ajoute que le GIS a vocation à accueillir des experts scientifiques, les professionnels de la pêche et les associations locales. Une réunion de préfiguration sera organisée en septembre.

III. Médiation entre le consortium et les représentants de la pêche professionnelle

M. Escafre rappelle la contestation constante de la pêche sur ce projet et le contentieux sur les autorisations administratives à laquelle la profession s'est joint. La commission d'enquête publique a émis une réserve dans son avis : la désignation collégiale d'un médiateur entre EMDT et les CRPMEM, ainsi que ses modalités de financement (*voir diaporama*). Cette réserve a été inscrite dans les autorisations administratives et elle a donc un effet obligatoire.

Les services de l'État ont recherché une personnalité neutre et expérimentée, connaissant le monde de la pêche. M. le préfet a proposé aux deux parties la candidature de M. Maurice Benoish. Le groupe de travail « pêche » de l'instance de concertation et de suivi s'est réuni le 13 juin. Les conclusions de cette réunion sont les suivantes :

1. EMDT et les CRPMEM acceptent le principe de la médiation.
2. La candidature de Monsieur Benoish est validée par les deux parties.
3. La position des comités des pêches sur la proposition qui leur est faite de participer au financement du médiateur, est attendue.
4. Les parties amorcent des échanges par mail en vue de la rédaction d'une convention fixant les objectifs et les modalités pratiques de la médiation, ainsi que son calendrier.

Les deux CRPMEM présenteront ces conclusions à leurs conseils respectifs pour délibération, notamment sur leur participation financière.

A l'invitation de M. Lepetit, M. Maurice Benoish se présente. Il est un ancien pêcheur qui a commencé à naviguer à l'âge de 16 ans. Il a commandé des chalutiers à Lorient au large et des navires en pêche côtière. Il a été président d'une organisation de producteurs et président de la coopération maritime au niveau national. Il a aussi été président du port de pêche de Lorient. M. Benoish a aussi réalisé une mission à la demande du grand port maritime du Havre pour la création juridique du port de pêche du Havre, avec une prestation suivie d'effets. Sa mission de médiateur doit être acceptée par toutes les parties et il attend la décision des CRPMEM avec confiance. Son rôle sera de proposer les compensations les plus appropriées et de minimiser les impacts sur l'activité de pêche, après avoir identifié les leviers.

M. Marc Delahaye, du CRPMEM de Normandie indique que son conseil discutera le 12 juillet de ce sujet. Les relations avec le porteur de projet ne sont pas un modèle de paix. Il souhaite donc être factuel. Il précise que les CRPMEM ne disposent pas des mêmes capacités financières que le porteur de projet, ce qui soulève une difficulté pour leur participation aux coûts de cette médiation. La prochaine étape sera ensuite la rédaction d'une convention partenariale.

M. Benoish indique souhaiter la participation financière, même symbolique, des CRPMEM pour renforcer la neutralité de sa mission.

M. Lepetit rappelle que cette médiation n'a pas pour finalité de revenir sur la localisation du parc, la ministre de l'environnement ayant précisé en 2016 que le projet ne pouvait être déplacé sans rompre l'appel d'offres. Le sujet de la médiation est la discussion des compensations en faveur de la pêche.

M. Benoish indique qu'il serait utile que les parties à la médiation se réunissent très vite. En règle générale, plus courte est une médiation, meilleure elle est.

M. Montassine fait part de ses réticences à titre personnel à payer pour une médiation concernant un projet dont la profession n'a pas voulu.

M. Dejean de La Bâtie souhaite rappeler l'engagement du conseil régional de Normandie en faveur de la pêche, Hervé Morin ayant signé un plan d'aide significatif en faveur du secteur. La Région soutient donc la viabilité de la pêche normande, qui doit pouvoir vivre de son activité.

M. Becquet ne conteste pas ces propos. Il indique cependant avoir rencontré M. Morin pour expliquer le point de vue de la profession. Il aurait souhaité que la Région et le Département le soutienne, mais il y a eu des faiblesses.

IV. Le projet d'usine de pales et de nacelles Siemens-Gamesa du Havre

M. Lepetit rappelle que le plan de financement des aménagements portuaires nécessaires à l'implantation de cette usine a été finalisé fin juin. L'État consacrera 20M€ euros au projet, les collectivités 30,4€ et la CCI 100 000€. De son côté, le GPMH mobilise 68,2 M€ sur ses fonds propres.

M. Cédric Turnaco, de Siemens-Gamesa, présente l'actualité de l'usine (*voir diaporama*). Il indique que celle-ci a pour nouveau client Eolien Maritime France, pour deux parcs parmi ceux de Fécamp, Courseulles-sur-Mer et Saint Nazaire. Ces commandes s'ajoutent à celles de Dieppe-Le Tréport, l'île d'Yeu-Noirmoutier et Saint Briec, ce qui est une bonne nouvelle pour le plan de charge de l'usine tout comme les annonces du ministre d'un volume annuel d'1GW pour l'éolien en mer d'ici à 2024. M. Turnaco présente des vidéos avec des images de la future usine. Le calendrier prévoit une mise en service de l'usine pour fin 2021 si les projets des clients ne prennent pas de retard. Le recrutement de l'encadrement de l'usine a commencé. En juin, Siemens-Gamesa a participé à un événement organisé avec la CCI pour maximiser les retombées économiques sur le territoire en identifiant les compétences locales. M. Turnaco présente l'activité de son entreprise sur le site du Madrillet à Saint Etienne du Rouvray (76) : des ingénieurs et techniciens développent des logiciels de simulation pour étudier la charge des éoliennes en fonction du vent. Cette activité, qui peut paraître très technique, est une brique essentielle du projet. Siemens-Gamesa a installé 2500 éoliennes en mer au large de l'Europe, ce qui a permis d'économiser 38M° de tonnes de CO2.

M. Lepetit demande de préciser le nombre d'emplois que créera l'implantation de l'usine.

M. Turnaco indique que 750 emplois seront créés.

V. Le raccordement électrique

M. Pierre Cecatto, de Réseau de transport d'électricité (RTE), présente le projet de raccordement (*voir diaporama*). L'atterrage est prévu dans une zone très particulière comportant des falaises, avant une liaison vers le poste de Penly. M. Cecatto présente les premiers résultats de fouilles menées au titre de l'archéologie préventive, qui ont notamment permis de mettre à jour des hameçons et les lests en silex datant du Ier et IIè siècle. La démarche et ses premiers résultats seront présentés aux journées du patrimoine, en lien avec la mairie de Petit-Caux. Le chantier de raccordement démarrera plus tôt que celui d'EMDT, en principe en 2020.

M. Eric Hugentobler, de Picardie Nature, demande si RTE a vocation à intégrer le GIS dont EMDT est à l'initiative.

Mme Forget précise que la réunion de septembre, à laquelle sera associée RTE, sera l'occasion d'évoquer ce sujet.

M. Montassine explique que c'est la proximité de la centrale nucléaire de Penly qui a justifié le choix de la zone. RTE ne souhaite pas reconstruire ailleurs des infrastructures de transport de l'électricité. Il serait préférable de mettre quelques kilomètres de câbles en mer en plus. La profession de la pêche est attachée à cet espace, qui correspond à un « grand cru classé » pour elle. Il faut sauver les 12 milles pour la pêche artisanale.

M. Becquet indique que 15 000 emplois avaient été promis en Normandie. Il faudra faire les comptes en intégrant les emplois détruits.

M. Turnaco précise que la création de 15 000 emplois annoncée concernait l'ensemble du territoire national, et non la seule Normandie.

M. Rachid Chelbi, adjoint au maire du Tréport, précise que la collectivité n'a pas fait la politique de la chaise vide. Il salue les CRPMEM qui ont su apporter un travail sérieux et rigoureux de contre-propositions. Il n'est pas contre l'éolien. En tant qu'ingénieur, il a deux questions :

- le poste de « pilotage » au Tréport, à proximité de la caserne de pompiers est-il toujours d'actualité ?
- quel est le surcoût du passage à des anodes en titane ?

Mme Forget confirme qu'un centre de contrôle et d'expertise sera implanté au Tréport. Elle ne dispose en revanche pas de l'information pour ce qui est du surcoût des anodes.

M. Lepetit précise que le changement des anodes est une réponse à l'avis de l'autorité environnementale, avec un objectif de réduction des impacts. Par ailleurs, il indique que le ministre de la transition écologique et solidaire a annoncé rehausser les objectifs de développement de l'éolien en mer de 750MW en moyenne par an d'ici 2024 à 1GW. Un appel d'offres d'1GW sera lancé en 2020 au large de la Normandie à la suite d'un débat public organisé à partir d'octobre pour définir les zones faisant l'objet de la meilleure acceptabilité. Le président de la commission particulière du débat public est M. Jean-Pierre Tiffon.

M. Dusart remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leurs interventions. Il souhaite à chacun un bon retour.